



BULLETTIN MUNICIPAL



Meilleurs vœux

Janvier 2021



MAIRIE 05 46 84 81 01

mairie@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi sauf le jeudi. De 14h00 à 18h00 le mardi, de 14h00 à 17h00 le vendredi.

AGENCE POSTALE 05 46 84 81 72

espacemultiservices@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 9h00 à 12h30 du lundi au vendredi. De 9h00 à 12h00 le samedi.

BIBLIOTHEQUE 05 17 25 81 13

bibliotheque@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 16h00 à 18h00 le mardi et le jeudi. De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le mercredi. De 9h00 à 12h00 le vendredi.

DECHETTERIE 06 77 73 80 26

dechetterie@agglo-rochefortocean.fr

Ouverture au public : de 8h00 à 12h00 du lundi au samedi. De 14h00 à 18h00 le vendredi et le samedi.

CARO 05 46 82 17 80

www.agglo-rochefortocean.fr

SOUS-PREFECTURE 05 46 87 08 08

sp-rochefort@charente-maritime.gouv.fr

PREFECTURE 05 46 27 43 00

Pour toute démarche : www.service-public.fr

www.demarches.interieur.gouv.fr

Pour toute autre question :

prefecture@charente-maritime.gouv.fr

NUMEROS D'URGENCE

Samu : 15 - Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18

Samu social : 115 - Allo service public : 39 39

Centre antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80

Appel d'urgence européen : 112

**Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap)
114 par sms ou fax**

3 Le mot de Monsieur le Maire Hommage à Monsieur Jean-Claude Martin

4 La vie municipale et sociale

5 La vie municipale : & Synthèse des séances du Conseil Municipal

7 La vie municipale (suite) : Synthèse des séances du Conseil Municipal La tribune de l'opposition

8 Les finances : La Taxe d'Aménagement

9 La Taxe d'Aménagement (suite) Le projet de Plan Local d'Urbanisme La révision du Plan de Prévention des Risques Naturels

10 La vie pratique

11 La vie citoyenne

12 La vie communale

13 L'école - La jeunesse

14 La vie associative

15 La vie associative (suite) / Le patrimoine

16 La vie du village : Les commerces

17 Les commerces (suite)

18 Les commerces (suite)

19 La vie du village : Liste des entreprises

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

Monsieur Sylvain Gaurier, Maire

COMITE DE REDACTION :

Huguette Joly, Valérie Carteau, Marie-Louise Simonnet,

Philippe Martin, Pascal Gaudry

Tiré à 750 exemplaires - Distribué gratuitement
N° de dépôt légal 856

Estuaire Impression - St-Nazaire-sur-Charente - 06 24 53 62 12

Monsieur Jean-Claude Martin

Jean-Claude Martin nous a quitté le 27 octobre 2020 à l'âge de 93 ans.

Enfant de Saint-Nazaire-sur-Charente, il a consacré sa vie à l'agriculture et à sa commune.



Il en imposait par sa taille et son élégance. Charismatique, intègre, humain et discret, il avait le sens de la parole mais aussi celui de l'humour.

Grâce à sa grande connaissance du territoire et à sa grande expérience, il savait être de bon conseil pour tous ses concitoyens.

Fortement impliqué dans l'évolution du monde agricole vers une agriculture moderne, il en était devenu un artisan de premier plan qui ne ménageait ni son temps, ni son énergie pour sa transformation.

Il fut ainsi Président de la Coopérative Agricole de Saint-Agnant, Président du Syndicat des Marais de Lupin et Administrateur du Crédit Agricole de Marennes.

Après son père, Monsieur Maxime Martin, qui fut Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente pendant trente-deux ans, jusqu'en 1977, il s'investit à son tour pour sa commune pendant trois mandats successifs de 1983 à 2001.

Ses dix-huit ans de mandature lui permirent de recevoir la distinction de Maire Honoraire.

Durant sa gouvernance, Saint-Nazaire-sur-Charente s'est profondément transformé, et a commencé à prendre le visage que nous lui connaissons aujourd'hui.

Très investi pour son village, le gérant en "bon père de famille", ce grand monsieur marquera à tout jamais l'histoire de Saint-Nazaire-sur-Charente.



Le mot de Monsieur Le Maire

Chères Saint-Nazairiennes,
Chers Saint-Nazairiens,

Les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021.



J'ai une pensée particulière pour les personnes isolées, nos aînés, les plus démunis, qui, dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons, ont encore plus besoin de nous. Qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en Mairie afin que mon équipe et moi-même leur prodiguions régulièrement le réconfort dont ils ont besoin.

Entre le contexte sanitaire et le contexte local, nos débuts n'ont pas été simples. Mais, aujourd'hui, nous avons pris nos marques et nous sommes motivés, plus que jamais, à œuvrer pour le bien commun. Nous y travaillons sans relâche. C'est ainsi que de nombreux projets verront le jour en 2021.

Ce bulletin a pour objectifs de vous informer sur la vie communale et d'être un lien entre nous. A travers lui, je veux que soit affichée la plus totale transparence sur notre action. C'est pourquoi, vous y trouverez mentionnées, entre autres, toutes les délibérations que nous avons votées depuis le début de notre mandat. Ces pages seront présentes dans chaque bulletin.

Merci à tous pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder et merci à tous les acteurs Saint-Nazairiens pour leur participation au dynamisme local, au rayonnement de notre commune et au bien vivre ensemble dans le respect de l'autre et de ses différences.

J'espère que 2021 sera pleine de joie, de réussite, de chaleur, pour vous, vos proches, et notre commune.

Sylvain Gaurier,
Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente

LA VIE MUNICIPALE et SOCIALE

LES ELUS ADJOINTS

Le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à des conseillers municipaux, dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation.

Christophe LALANNE LE PRIOL, 1er adjoint

Délégué à la gestion du patrimoine bâti et réseaux divers, à la gestion des services techniques et de ses équipements, à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public, à l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisation.

Huguette JOLY, 2ème adjoint

Déléguée aux finances, à la politique sanitaire et sociale, aux affaires funéraires, à la communication et à la gestion de l'agence postale communale.

Samy MOSTAFA, 3ème adjoint

Délégué aux affaires scolaires, enfance, jeunesse, au développement économique et au tourisme, à la vie associative, aux fêtes et cérémonies et aux affaires culturelles.

CCAS Comité Communal d'Action Sociale

**Permanences Assistantes Sociales :
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Secrétariat : 05 46 87 27 57

Délégation Territoriale du Pays Rochefortais,
Aunis, Sud-Marennes, Oléron,
28, Rue Chanzy
CS 30157
17306 ROCHEFORT CEDEX

Cinq permanences par semaine qui se déroulent
à la Mairie de SOUBISE,
2, Rue du 18 juin 1940
17780 SOUBISE

MSAP de Tonnay - Charente

Les jeudis après-midi, de 13h30 à 16h00, la **Maison des Services Au Public** assure des permanences gratuites après une prise de rendez-vous au : 05 46 82 89 40.

A bord d'un camion équipé et connecté, Madame Charrier aide aux multiples démarches administratives auprès de divers organismes CAF, CPAM, service carte grise, caisses de retraite,...etc



LES " VERMEILLEUX "

A cause de la covid-19, le CCAS et les conseillers municipaux regrettent de ne pas avoir eu la joie d'organiser, en fin d'année, le repas pour nos aînés, et de n'avoir pu mettre à l'honneur, à cette occasion, la doyenne Madame Madeleine Dubouchet et le doyen Monsieur Camille Gaurier qui ont respectivement 95 et 93 ans.



Sachant que nos aînés sont les plus fragiles d'entre nous et qu'il est impératif de les préserver de toute contamination, nous avons décidé de leur offrir un colis gastronomique qui a été distribué dans le courant du mois de novembre 2020. Nous espérons leur avoir fait plaisir.

Huguette Joly

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal



SEANCE DU 18 JUN 2020

Délibération n°20.06.30

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.31

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Indemnités de fonction des élus - Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

Votants : 15 - Pour : 13 - Contre : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

Délibération n°20.06.32

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commissions Municipales - Création et désignation des membres.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.33

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.34

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois et des effectifs.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.35

PERSONNEL

Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 - Fixation des conditions de versement.

Votants : 14 - Pour : 14 (Barthélémy Valérie ne prend pas part au vote)

Délibération n°20.06.36

FINANCES

Budget locaux commerciaux - Remise gracieuse sur loyers en lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Votants : 11 - Pour : 11 (Carteau Valérie, Piperol Yasmine, Couteau Gaël, Mostafa Samy ne prennent pas part au vote)

Des questions... ? ...N'hésitez pas à interroger les élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.

Délibération n°20.06.37

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n°1.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.38

FINANCES

Seuils de poursuites.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.39

COMMANDE PUBLIQUE

Création d'une chaufferie à granulés - Attribution du marché.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.40

PORT

Convention d'occupation temporaire d'un ponton et des infrastructures du port avec la société Croisières Fourasines - Saison 2020.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n°20.06.41

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du projet - Délibération rectificative.

Votants : 15 - Pour : 15

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Délibération n°20.07.45

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

SEANCE DU 17 JUILLET 2020

Délibération n°20.07.46

PERSONNEL

Recrutement temporaire d'agents contractuels pour le remplacement des fonctionnaires indisponibles, autorisation de principe.

Votants : 15 - Pour : 15

SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2020 (élection du Maire et des adjoints)

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des conseillers. Barthélémy Valérie et Tranquard Antony ne l'approuvent pas.

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 18 juin, 10 juillet et 17 juillet 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des conseillers. Barthélémy Valérie et Tranquard Antony s'abstiennent.

Délibération n°20.07.47

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition d'un commissaire pour la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 15 - Pour : 13 - Contre : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal



SEANCE DU 21 JUIL. 2020 (suite)

Délibération n° 20.07.48

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation des représentants de la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 15 - Pour : 13 - Contre : 1 (Barthélémy Valérie) - Abstention : 1 (Tranquard Antony).

Délibération n° 20.07.49

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commissions municipales - Création et désignation des membres - modification de la délibération n° 20.06.32 du 18 juin 2020.

Votants : 15 - Pour : 15



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2020

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des conseillers. Barthélémy Valérie et Tranquard Antony ne l'approuvent pas.

Délibération n° 20.09.51

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs - Modification de la délibération n° 20.06.33 du 18 juin 2020

Votants : 15 - Pour : 13 - Abstention : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

Délibération n° 20.09.52

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Votants : 15 - Pour : 13 - Abstention : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

Délibération n° 20.09.53

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Règlement du Conseil Municipal.

Votants : 15 - Pour : 13 - Contre : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

Des questions... ? ...N'hésitez pas à interroger les élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.

Délibération n° 20.09.54

ADMINISTRATION GENERALE

Droit à la formation des élus - Orientations et crédits ouverts.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.55

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.56

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.57

PERSONNEL

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.58

FINANCES

Modification du taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

Votants : 15 - Pour : 13 - Contre : 2 (Barthélémy Valérie, Tranquard Antony)

Délibération n° 20.09.59

FINANCES

Budget principal - Mise en provision des dons reçus pour la réhabilitation de l'église.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.60

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 2

Votants : 15 - Pour : 14 - Abstention : 1 (Barthélémy Valérie)

Délibération n° 20.09.61

URBANISME

Avis sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.09.62

COMMANDE PUBLIQUE

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'entretien des haies et des bois longeant les voies publiques (taille au lamier).

Votants : 15 - Pour : 15

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Le procès verbal est approuvé à la majorité des conseillers. Barthélémy Valérie s'abstient.

Délibération n° 20.11.63

PERSONNEL

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2021.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.64

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur du restaurant scolaire.

Votants : 15 - Pour : 14 - Abstention : 1 (Barthélémy Valérie)

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal



SEANCE DU 17 NOV. 2020 (suite)

Délibération n° 20.11.65

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégations du Conseil Municipal au Maire - Complément à la délibération du 18 juin 2020.

Votants : 15 - Pour : 14 - Contre : 1 (Barthélémy Valérie)

Délibération n° 20.11.66

FINANCES

Budget principal - Créances éteintes.

Votants : 13 - Pour : 13

Barthélémy Valérie et Tranquard Antony ne prennent pas part au vote.

Des questions... ? N'hésitez pas à interroger les élus...
Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.

Délibération n° 20.11.67

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 3.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.68

FINANCES

Remboursement des frais occasionnés pour l'obtention de duplicatas des certificats d'immatriculation des véhicules communaux.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.69

URBANISME - PLU

Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.70

INTERCOMMUNALITE

Commission intercommunale pour l'accessibilité - Désignation d'un représentant.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.71

INTERCOMMUNALITE

Adhésion au service commun Archives Rochefort Océan.

Votants : 15 - Pour : 15

Délibération n° 20.11.72

DOMAINE ET PATRIMOINE

Conclusion d'un bail commercial pour un salon de coiffure dans le local annexe à la salle des fêtes, à compter du 1er décembre 2020.

Votants : 15 - Pour : 15

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 20.12.74

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du logo de la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 13 - Pour : 13 - Barthélémy Valérie et Tranquard Antony, absents, ne participent pas au vote.

Délibération n° 20.12.75

ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion à l'association des Amis de Fort Lupin.

Votants : 13 - Pour : 13 - Barthélémy Valérie et Tranquard Antony, absents, ne participent pas au vote.

Délibération n° 20.12.76

ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'utilisation partagée des moyens matériels et humains des services techniques des communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port-des-Barques.

Votants : 13 - Pour : 13 - Barthélémy Valérie et Tranquard Antony, absents, ne participent pas au vote.

Délibération n° 20.12.77

FINANCES

Approbation du rapport de la CLECT du 6 novembre 2020 relative au transfert de compétence d'un tronçon de piste cyclable situé sur la commune de Cabariot, du personnel mutualisé de la ville de Rochefort vers la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (service des archives mutualisé, directions mutualisées des services techniques), et de la compétence facultative supplémentaire partagée CARO relative à la santé sur le territoire.

Votants : 13 - Pour : 13 - Barthélémy Valérie et Tranquard Antony, absents, ne participent pas au vote.

Délibération n° 20.12.78

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 4.

Votants : 13 - Pour : 12 - Contre : 1 (Ponchaut Chloé) - Barthélémy Valérie et Tranquard Antony, absents, ne participent pas au vote.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

En application des dispositions de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la majorité municipale élue doit permettre aux membres de son opposition de s'exprimer au sein des publications qu'elle émet pour informer les administrés de son action.

Les deux membres de l'opposition actuelle n'ont pas fait parvenir leur participation écrite à l'espace qui leur était réservé.

LES FINANCES : ZOOM SUR LA T.A.

T.A. : Taxe d'Aménagement

Instituée depuis le 1er mars 2012 par la loi de finance rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement **s'applique uniquement lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'aménager, et d'une déclaration préalable de travaux**. La TA est aussi appliquée après un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme constatant la création de surface de plancher. **Elle s'applique donc aux constructions nouvelles et aux créations nouvelles de surfaces taxables**. De plus, **la taxe d'aménagement n'est due qu'une seule fois** lors de la création de surface taxable.

Elle se substitue à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), et remplace plusieurs autres taxes : la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), la Taxe Départementale pour le financement : Des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE) - Du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Elle ne fait pas partie des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti, et la contribution économique territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle) et ne répond pas aux mêmes règles de calcul, la fiscalité directe locale étant assise sur la valeur locative cadastrale des biens.

La taxe d'aménagement constitue un élément du prix de revient de l'ensemble immobilier au sens de l'article 302 septies B du code général des impôts.

De quoi se compose la T.A. ?

La taxe d'aménagement est composée de deux parts : une part communale et une part départementale.

Elle est instituée d'office dans les communes possédant un document d'urbanisme au taux plancher de 1%, comme cela était le cas à Saint-Nazaire-sur-Charente avant la caducité du POS en vigueur.

Les taux sont fixés par le Conseil Municipal et par le Conseil Départemental dans les limites suivantes :

- Taux communal : mini 1% / maximum 5% pouvant être porté à 20% dans certaines conditions.
- Taux départemental : maximum 2,5%.

A quoi sert la T.A. ?

Elle permet principalement le financement des équipements publics communaux (réseaux, voiries,...etc) dont vont bénéficier les futures constructions.

Pour sa part départementale, elle finance également les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Quelle surface taxable à la T.A. ?

La surface servant de base de calcul à la taxe d'aménagement correspond à la **somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m**, calculée à partir du nu intérieur des façades (en déduisant l'épaisseur des murs donnant sur l'extérieur, les trémies des escaliers et ascenseurs).

Les créations de surfaces inférieures à 5 m² ne sont pas concernées. Les **abris de jardin** d'une surface supérieure à 5 m² sont **totallement exonérés par délibération du Conseil Municipal de Saint-Nazaire-sur-Charente**.

La transformation en pièce habitable d'un comble ou d'un garage qui fait partie de l'habitation n'est pas soumise à la taxe d'aménagement. Un bâtiment non clos (une pergola, une tonnelle par exemple) ou une installation découverte, comme une terrasse, ne sont pas compris dans la surface taxable. En revanche, une véranda close et couverte est taxable.

Une valeur forfaitaire au m² est fixée chaque année par arrêté ministériel.



Comment calculer la T.A. ?

Les éléments de calcul sont les suivants :

- Valeur forfaitaire 2020 : 759 € par m².
Pour les résidences principales, abattement de 50% pour les 100 premiers m².
- Piscine : 200 € par m².
- Panneaux photovoltaïques au sol uniquement : 10 € par m².
- Taux communal à Saint-Nazaire-sur-Charente à compter du 1er janvier 2021 : 5%.
- Taux départemental Charente-Maritime : 2,5%.

Formule de calcul :

Valeur forfaitaire x Surface de plancher créée x (Taux communal + Taux départemental).

Exemples de calcul de la T.A.

Construction d'une résidence principale de 90 m² :

$$90 \text{ m}^2 \times 379,5 \text{ €} \times (5\% + 2,5\%) = 2\,562 \text{ €}$$

TA = 2 562 € (dont 1 708 € pour la commune).

Construction d'une résidence principale de 110 m² :

$$[100 \text{ m}^2 \times 379,5 \text{ €} \times (5\% + 2,5\%)] + [10 \text{ m}^2 \times 759 \text{ €} \times (5\% + 2,5\%)] = 3\,415 \text{ €}$$

TA = 3 415 € (dont 2 277 € pour la commune).

Construction d'un abri de jardin de 12 m² :

Aucune taxe n'est due car les abris de jardin sont totalement exonérés à Saint-Nazaire-sur-Charente.

Construction d'une piscine de 20 m² :

$$20 \text{ m}^2 \times 200 \text{ €} \times (5\% + 2,5\%) = 300 \text{ €}$$

TA = 300 € (dont 200 € pour la commune).

LE PROJET DE P.L.U.

Le projet de **Plan Local d'Urbanisme** arrêté lors des délibérations du Conseil Municipal des 2 mars et 18 juin 2020, sera soumis à enquête publique courant février 2021, avant approbation prévue en cours d'année.

Le **P.L.U.** est un projet global d'aménagement de la commune conçu dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et se devant de respecter les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains. Il est consultable sur le site de la Mairie (www.saintnazairesurcharente.fr), à la rubrique Urbanisme.

LA REVISION DU P.P.R.N.

Le **Plan de Prévention des Risques Naturels** a été créé par la loi du 2 février 1995. Il constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels.

Le **P.P.R.N.** constitue un document de planification destiné à maîtriser l'urbanisation en vue de limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités, dans les zones soumises aux aléas de submersion marine. Il a été approuvé par arrêté préfectoral après réalisation d'études recensant les phénomènes passés, et a subi ensuite une phase de consultation obligatoire (Conseils Municipaux et enquête publique).

Cette nouvelle enquête - préalable à l'approbation de sa révision - a été ouverte sur notre commune le 7 décembre 2020, et s'est terminée le 14 janvier 2021. Le dossier et le registre d'enquête étaient consultables en Mairie pendant cette période.

La commission d'enquête, dont le Président et les membres ont été désignés par le Tribunal Administratif de Poitiers, doit remettre son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture, sous réserve d'une demande motivée de report de délai prévue au code de l'environnement.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la **révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Saint-Nazaire-sur-Charente**, sera approuvée par arrêté préfectoral.

LA VIE PRATIQUE



DELIVRANCE des actes d'état civil

- **Acte de naissance** : s'adresser à la Mairie où l'acte a été dressé (indiquer la filiation).
- **Acte de mariage** : s'adresser à la Mairie du lieu de mariage. Dans le cas d'une demande par courrier, joindre la photocopie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée pour le retour de l'acte.
- **Acte d'état civil pour les français nés ou mariés à l'étranger** :
www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens

LIVRET DE FAMILLE

- **Délivré** par la Mairie du lieu de naissance du premier enfant.
- **Délivré** par la Mairie du lieu de mariage.
- **Demande de second livret de famille suite à perte, vol ou séparation** : imprimé à remplir en Mairie.

NAISSANCE

- **Déclaration de naissance** : à faire auprès de la Mairie du lieu de naissance de l'enfant.
- **Reconnaissance antérieure ou postérieure à la naissance** : à faire en Mairie avec carte nationale d'identité et justificatif de domicile.

MARIAGE

- **Adresser un courrier** au Maire indiquant la date et l'heure de la cérémonie.
- **Les futurs époux doivent apporter ensemble, en Mairie, les pièces nécessaires ainsi que le dossier dûment complété, un mois avant la date du mariage.**

RECENSEMENT de la population en 2021 :

Prévu dans les communes de moins de 10 000 habitants, du 21 janvier au 20 février, il est annulé et reporté en 2022.

Pacte Civil de Solidarité : PACS

- **S'adresser à un notaire ou en Mairie.**
- Depuis le 1er novembre 2017, le PACS peut être enregistré en Mairie.
- Retrouvez toutes les informations relatives aux documents à fournir sur le site :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144
- **Le dossier complet doit être déposé en Mairie.**
- Après étude des pièces, le service Etat Civil prendra contact avec vous, afin de fixer un rendez-vous pour l'enregistrement. Attention, il n'appartient pas à l'Officier d'Etat Civil d'apprécier la validité des clauses de la convention des PACS, ni de vous conseiller quant au contenu de celle-ci. Pour tout conseil, il convient de se rapprocher d'un notaire.

DECES

- **Confronté au décès d'un proche, déclaration à faire dans les 24 heures auprès de la Mairie du lieu de décès, muni du livret de famille et du certificat de décès délivré par le médecin qui l'a constaté.**

RECENSEMENT MILITAIRE

- Les jeunes (garçons et filles), qui ont atteint l'âge de 16 ans, sont tenus de se faire recenser à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.
- Se présenter en Mairie muni :**
 - D'une pièce d'identité en cours de validité.
 - Du livret de famille des parents.
 - D'un justificatif de domicile.
- Ce recensement obligatoire permet l'inscription à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription d'office, à 18 ans, sur la liste électorale.
- **ATTENTION** : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.

LA VIE CITOYENNE



LES DECHETS

► **Les dépôts de bouteilles en verre sont interdits dans les poubelles municipales**, pour la sécurité de la population, en particulier, celle des enfants et celle des agents municipaux qui les vident régulièrement.



► Utiliser impérativement le conteneur à verre situé rue des Ecoles, près des ateliers municipaux.

► Il est interdit de jeter des pots de peinture, des piles, des aérosols, et autres produits toxiques dans vos poubelles. Ces produits sont à déposer en déchetterie (voir les horaires d'ouverture en page 2).

► Tous les dépôts ne respectant pas les conditions réglementairement fixées peuvent être sanctionnés. A titre d'exemple, déposer un sac poubelle dans un conteneur à verre peut exposer, à l'instar d'un dépôt de déchets devant les grilles d'une déchetterie, au paiement d'une amende forfaitaire de 35€ (75€ si elle n'est pas payée dans les 45 jours).

► Selon le type de déchets et la façon dont ils sont sauvagement déposés, le détenteur ou producteur de ceux-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1ère à la 4ème classe, soit par une peine d'emprisonnement de 2 ans, accompagnée d'une amende de 75 000€.

L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement nous concerne tous. L'avenir de notre planète et de nos enfants dépend des petits gestes que nous faisons au quotidien : en veillant à réduire notre consommation d'énergie, en utilisant le moins d'emballages possible, en privilégiant les emballages recyclables, en choisissant les déplacements doux - la marche, le vélo - sinon en utilisant au maximum les transports en commun ou le co-voiturage...

Des questions... ? N'hésitez pas à interroger les élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.

LE VOISINAGE

► **Les nuisances sonores :**

Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits, qu'ils proviennent des appareils, des outils que nous utilisons, des animaux que nous gardons,... peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins. Il est important que chacun d'entre nous fasse appel sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

► **Les chiens :**

Pour la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, les chiens de notre village ne doivent pas divaguer dans nos rues et nos hameaux.

De même, il ne leur est pas permis de parsemer nos rues, voire les seuils de nos portes, de leurs déjections. Leurs maîtres sont invités à faire preuve de civisme en récupérant ces dernières dans des sacs prévus à cet effet.

LE DEMARCHAGE A DOMICILE

Afin de protéger les citoyens contre certaines pratiques commerciales déloyales ou agressives, telles qu'elles sont définies au Code de la Consommation, la Mairie a pris un arrêté réglementant l'activité de démarchage à domicile, consultable sur le site de la commune.

Toute personne qui souhaite démarcher à domicile sur le territoire de la commune doit s'identifier auprès de la Mairie avant de commencer sa prospection.

Toutefois, cette autorisation ne cautionne en rien la légalité de l'objet ou du service rendu.

Quiconque s'estime victime de ces pratiques est invité à prendre contact avec la gendarmerie.

LA BANQUE ALIMENTAIRE

La dernière collecte a eu lieu les 27 et 28 novembre 2020. L'aide alimentaire vous remercie de vos dons.

Actuellement, la SACA recherche des bénévoles.

Prendre contact avec Mme Martine Dusanter, Chaîne Alimentaire du Canton de Saint-Agnant, Mairie, Rue du 18 juin, 17780 SOUBISE

☎ 06 10 74 38 33 ✉ sacasoubise@orange.fr

LA VIE COMMUNALE



LA VOIRIE

La commune remercie tous les habitants qui participent à l'effort collectif et citoyen, en maintenant en bon état de propreté le trottoir, le caniveau, voire le fossé qui longent leur habitation, **ceci en conformité avec les articles 2 à 14 de l'arrêté portant règlement municipal de voirie daté du 16 janvier 2013** (consultable en Mairie).

Balayage, désherbage (arrachage ou binage), démoussage, déneigement et salage si besoin, sont les bienvenus.

Tous ceux qui ne peuvent accomplir ce devoir citoyen pour raison de santé ou de grand âge, sont invités à solliciter la solidarité de leur voisinage.

La propreté de notre village participe au plaisir d'y vivre, mais avec ses 70 kms de voies communales, il ne peut être exigé du personnel d'entretien qu'il intervienne en tous lieux à la fois.

LA SECURITE

Il est recommandé d'équiper les enfants de vêtements clairs ou de dispositifs réfléchissants (brassards,...) lorsqu'ils ont à attendre le bus, tôt le matin.

Une grande prudence est de rigueur de la part des automobilistes, aux abords de l'école, lors de l'entrée et de la sortie des classes.



Certaines portions de la traversée de la commune ont été limitées à 30 kms/heure. Or tous les jours, il est constaté que cette vitesse maximum n'est pas respectée, au détriment de la sécurité de tous ceux qui empreignent notre espace public, piétons et cyclistes en particulier. Il est donc vivement conseillé à tous ceux qui traversent notre village de respecter impérativement les limitations de vitesse (30 et 50 kms/heure).

Enfin, il est rappelé qu'en zone urbaine, la règle est la priorité au piéton régulièrement engagé sur la voie de circulation.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

La salle des fêtes :

Un défibrillateur a été installé à côté de son entrée principale.

Pour toute information concernant son fonctionnement, merci à tous ceux qui le souhaitent de se manifester en Mairie.



LES ESPACES VERTS

Le cimetière :

Il est rappelé aux familles de ne rien laisser dans les allées, devant ou derrière les tombes de leurs défunts, afin de faciliter le travail des employés municipaux, mais aussi pour leur éviter de replacer au mauvais endroit les plantes, plaques, ou poteries déposées.

En 2019, un essai d'engazonnement d'une allée du cimetière a été réalisé.

L'essai étant satisfaisant, le gazon ayant démontré sa résistance à la sécheresse et au piétinement, d'autres allées sont prévues à l'engazonnement en 2021.

C'est une solution plus facile d'entretien qu'une allée gravillonnée et qui participe, de surcroît, à la réintroduction de la biodiversité.



Dans ces conditions, il est impératif que les familles n'utilisent pas de désherbant ou n'arrachent pas le gazon en bordure des tombes.



L'ECOLE - LA JEUNESSE

L'ECOLE EN 2020 - 2021

Pour tous, la pandémie a bouleversé la rentrée scolaire 2020 - 2021. Parents, corps enseignant, agents municipaux, sans oublier nos enfants, tous doivent s'adapter depuis de nombreux mois, aux protocoles sanitaires successifs émanant de l'Education Nationale.

Pour faciliter la mise en place du nouveau protocole reçu pour la rentrée du 2 novembre 2020, en concertation avec Madame Gaëlle Mazzarino, directrice de l'école, nous avons décidé de limiter le brassage des élèves, aussi bien dans la cour de récréation que lors du repas au restaurant scolaire.

C'est également dans ce contexte très particulier que beaucoup de projets initiés par l'équipe éducative ne verront malheureusement pas le jour cette année encore.

Une nouvelle fois, nous tenons à remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent au bon déroulement quotidien des protocoles, ainsi qu'à l'accueil des enfants.

Grâce à la mise en place d'une nouvelle chaudière (votée par l'équipe municipale précédente), les enfants et les enseignants passent cet hiver au chaud.



Cette chaudière réceptionnée le 5 novembre dernier, répond aux critères écologiques et économiques actuels.

Un départ :

Marie - Dominique Martinaud dite " Minouche " a quitté ses fonctions d'Atsem en août 2020 pour une retraite bien méritée.



LE RESTAURANT SCOLAIRE

Nouveau règlement voté lors du Conseil municipal du 17 novembre 2020 :

Délibération n° 20.11.64

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

votants : 15 - Pour : 14 - Contre : 0

Abstention : 1 (Barthélémy Valérie)

a approuvé le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire, ainsi que le nouveau formulaire d'inscription, complété par la charte de vie et de savoir-vivre, tous déjà adoptés par la commission des affaires scolaires.

Ainsi, pendant la pause méridienne (déjeuner et récréation), les enfants sont sous la responsabilité des services municipaux.

La restauration scolaire est un service facultatif organisé au profit des enfants. Il est à vocation sociale mais aussi éducative, et sa mission est d'assurer la distribution de repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Ses objectifs sont les suivants :

- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable.
- S'assurer de la distribution des repas.
- Veiller à la sécurité des enfants.
- Veiller à la sécurité alimentaire.
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.



Une Arrivée :

Camille Izambard a remplacé " Minouche " au poste d'Atsem lors de la rentrée scolaire de septembre 2020.

LA VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS

ACCA (Chasse)

Monsieur Patrick Gabard : 06 12 76 75 40

Association des Parents d'Elèves " Les P'tits Lupins "

Madame Micha Gerrantsen : 06 32 79 88 67
<https://www.facebook.com/lesptitslupins>

Chorale Jean Déré

Monsieur Christian Guitard : 05 46 83 86 08
cris.guitard@wanadoo.fr

Club Nautique des Fontaines - Adhérent à l'Association du Nautisme en Pays Rochefortais

Monsieur Jean-Robert Millet

Comité des fêtes de Saint-Nazaire-sur-Charente

Madame Chantal Daviaud : 06 37 32 86 82
<https://www.facebook.com/comitedesfetes.stnazairesurcharente>

Company Line Dance 17

Madame Bouzaid : 06 48 35 14 65
joellelinedance@gmail.com

Fédération Nationale des Combattants Républicains -

Monsieur Gérard Bieth : 06 09 68 68 17
gebieth@gmail.com

Petits et Grands à Saint-Nazaire

Atelier peinture, dessin

Mme Marie-Brigitte Gonzalez : 07 81 23 22 52

Atelier photo

Mr Dominique Proust : 06 76 14 53 74
<https://contrastes17.wixsite.com/photo>

Poneys-Parc

Madame Eberhard : 06 19 69 10 26
<https://www.facebook.com/doudou17780>

Scène en Chœur : Théâtre

Madame Monique Robin : 06 84 63 74 67

Tous en Scène

Madame Séverine Beneyton : 06 98 41 04 97
tous-en-scene@sfr.fr

UNRPA Section Cantonale de Saint-Agnant

Monsieur Norbert Ragot : 06 85 54 58 04

Pour faire figurer votre association dans le prochain bulletin municipal et sur le site de la commune, merci de prendre contact avec Monsieur Samy Mostafa, adjoint délégué à la vie associative.

FORUM DU 20 SEPTEMBRE 2020

Ce dimanche 20 septembre, sous un beau soleil, Place du 11 novembre à Saint-Nazaire-sur-Charente, l'association " Vélo pour tous en pays rochefortais ", représentée par Monsieur Jean-Yves Mounier, proposait le marquage des vélos gratuitement.

A cette occasion, différentes associations de notre village et des communes avoisinantes sont venues présenter leurs activités.

Nous les remercions vivement pour ce sympathique moment d'échange et de partage avec les visiteurs.



Rochefort :

Vélo pour tous en pays rochefortais

Monsieur Jean-Yves Mounier : 06 42 59 96 97
contact@velopourtousenpaysrochefortais.fr



Scène en chœur



Company Line Dance 17



Petits et Grands à Saint-Nazaire





FORUM DU 20 SEPT. 2020 (suite)



Soubise :

QI-GONG

Mr Bernard Le Bartard

06 06 43 29 95

<https://la-rochelle-qi-gong.jimdofree.com>

Soubise :

Gymnastique volontaire

Mr Alain Fleury

06 61 58 58 34

gymvolontaire-017137@epgv.fr



Fédération Nationale des Combattants Républicains



Soubise :

Judo Club

Mr Sylvain Krummenacker

06 29 82 50 61

<https://fr-fr.facebook.com/judoclubsoubise/>



Petit
clin
d'œil
à

Maryse Peleau

Figure emblématique de St-Nazaire [judoclubsoubise/](https://fr-fr.facebook.com/judoclubsoubise/)

AGENDA DE L'ANNEE 2021

Comité des Fêtes, calendrier du 1er semestre

13 février : soirée Cupidon, repas dansant

20 mars : soirée dansante

5 avril : chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de la commune

17 avril : soirée déguisée, repas dansant

30 mai : vide grenier, marché fermier

26 juin : fête de la musique

17 juillet : fête des battages

24 juillet : soirée cinéma en plein air

Toutes les autres associations sont dans l'impossibilité de proposer un calendrier de leurs manifestations pour l'année 2021, compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous vivons.

NOTRE EGLISE



Elle a subi les outrages du temps, certes, mais elle est une partie indéfectible du patrimoine de notre village, et pour beaucoup d'entre nous, elle en est l'âme.

Il est aujourd'hui impératif et urgent de la sauver, car elle menace ruine. Son toit est au bord de l'écroulement. C'est pourquoi, elle est fermée au culte ainsi qu'aux visites depuis janvier 2018.

Bien que non classée, elle a pourtant derrière elle un long et prestigieux passé fait de destructions et de reconstructions successives, au gré des soubresauts de l'histoire.

Il ne faut pas l'abandonner.

Il faut empêcher que les œuvres classées qu'elle contient : **Autel et retable (XVIII^e siècle), tableau "La Vierge à l'Enfant" (1860), ex-voto "Le Zélé" (maquette de bateau, vers 1815), et sa cloche (1775),** qui sont aussi la richesse de notre village, ne soient à jamais perdues.



La priorité est donc de mettre rapidement l'édifice en sécurité afin d'assurer la préservation des œuvres classées qu'il abrite, tout en permettant sa réouverture au public et au culte. Cette première phase de restauration consiste à refaire une partie de la charpente et la couverture en totalité. Le coût des travaux est important. Aussi la commune doit-elle trouver les financements qui lui font cruellement défaut. La Caro, le département, la région, la préfecture, la Fondation du Patrimoine, ... ont été ou vont être sollicités.

LA VIE DU VILLAGE

LES COMMERCES

Nos commerçants vivent un moment difficile. Certains ont vu leur chiffre d'affaires baisser, d'autres ont été obligés de fermer par décision gouvernementale, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Face à cette situation compliquée, et pour aider nos commerces dont la commune est le bailleur, nous avons voté, peu après notre prise de fonction officielle, les deux mesures suivantes :

- La gratuité des baux commerciaux pour les commerces contraints de fermer.
- Des remises de loyer en fonction de la perte de chiffre d'affaires, pour les autres.

2021 : Une nouvelle année... De nouveaux commerçants...

La boulangerie changera de propriétaire en février prochain. C'est l'occasion, pour nous, de remercier Madame Vanessa Rouas et Monsieur Cyril Biville d'avoir officié pendant de nombreuses années dans notre commune. Ce ne fut pas sans quelques difficultés, indépendantes de leur volonté, et cependant affrontées avec courage. Ils seront remplacés par Camille et Romain.

Un nouveau commerce viendra compléter ceux existants au sein de la commune.

Nous avons, en effet, le plaisir d'accueillir Aurélie Scotton, coiffeuse, qui ouvrira bientôt son salon, à l'enseigne " Atypique ".

QUESTIONS aux nouveaux arrivants

JRB événements

► **Bonjour JRB événements. Vous résidez rue de Fontpourry à Saint-Nazaire-sur-Charente et peu d'habitants vous connaissent. Parlez-nous un peu de vous.**

JRB événements est une entreprise que j'ai installée à Saint-Nazaire-sur-Charente en décembre 2019, et qui évolue dans plusieurs catégories de l'événementiel :

La sonorisation, l'éclairage, les feux d'artifice (musical ou non musical), les effets spéciaux, les effets scéniques, la décoration de bâtiments, les animations.

Mon entreprise fut créée en 2015 et a donc, maintenant, plus de 5 années d'expérience. Je suis passionné par mon métier qui change à chaque prestation. Je prends le temps avec mes clients de personnaliser leurs soirées afin qu'elles leur correspondent.



► **Pouvez-vous nous expliquer cette surprise offerte aux habitants de Saint-Nazaire le 17 octobre dernier ?**

Un artificier doit faire valider un certain nombre de feux d'artifice à la Préfecture pour ne pas perdre ses agréments et ses certificats.

Au début, j'ai pensé le proposer, comme tous les feux de la commune, au niveau de la Fontaine Royale. Mais après quelques échanges avec Monsieur le Maire et certains membres élus de la commune, il fut décidé de le tirer sur un terrain qui permette d'en faire profiter le plus grand nombre d'habitants.

De plus, notre feu d'artifice devait rester d'ordre privé et ne devait faire l'objet d'aucune publicité pour éviter tout rassemblement du fait de la crise sanitaire que nous traversons.

Un terrain fut donc prêté par Monsieur Antony Tranquard auquel j'adresse tous mes remerciements.

Voici donc l'explication de ce feu d'artifice surprise et improvisé qui, je l'espère, a donné un peu de baume au cœur des villageois, juste avant le début du deuxième confinement.

► **Quelle a été votre réaction lorsque la Mairie vous a contacté pour " Octobre Rose " ?**

Je remercie la Mairie pour la confiance qu'elle m'a accordée lors de cet événement. J'ai trouvé vraiment sympa cette démarche mettant...

LA VIE DU VILLAGE



...en avant la campagne de lutte contre le cancer du sein. Je suis extrêmement fier d'y avoir participé et d'avoir mis la Mairie en rose le temps d'un week-end. C'était un test, et il semble que l'initiative a plu aux habitants, ce qui pourrait occasionner d'autres événements.

► Doit-on s'attendre à d'autres projets en 2021 sur la commune ?

Oui, je prévois de refaire mes décorations pour Halloween, Noël et autres célébrations, comme je l'ai déjà fait les années précédentes. Mais également, de plus grands et plus beaux projets qui pourraient voir le jour (pour certains) dans les mois à venir, et en tout cas, au cours de l'été 2021. Je vais tout faire pour essayer que ça fonctionne et que les projets soient réalisables.

On parle de spectacles comiques, concerts, théâtre, etc... Je travaille actuellement sur un dossier qui permettrait de créer un endroit pour organiser ce genre d'événements, en toute sécurité, quelles que soient les circonstances, crise sanitaire ou pas.

Je souhaite travailler avec Monsieur Samy Mostafa, adjoint au Maire de Saint-Nazaire, mais aussi avec les responsables des autres communes alentour.

Aurélié SCOTTON, "Atypique" Coiffure

► Bonjour Aurélié. Parlez-nous de vous en quelques mots.



Je suis arrivée dans la région il y a trois mois, je suis mariée et j'ai deux enfants.

C'est avec passion et professionnalisme que j'exerce mon métier depuis 20 ans.

Souriante et dynamique, je suis très à l'écoute de mes clients afin de satisfaire au mieux leurs demandes.

► Pourquoi avoir choisi Saint-Nazaire-sur-Charente ?

J'ai choisi de m'installer à Saint-Nazaire-sur-Charente car j'ai constaté que vous n'aviez pas de salon de coiffure et que les habitants de votre commune étaient en attente de ce service.

► Quelles démarches avez-vous effectuées ?

J'ai parlé avec les habitants et fait le tour de la commune afin de voir les éventuels locaux disponibles. J'ai ensuite monté mon dossier que j'ai envoyé en mairie afin de connaître la position des élus concernant l'installation d'un salon de coiffure à Saint-Nazaire-sur-Charente.

C'est avec rapidité que ma demande fut validée et qu'un local fut mis à ma disposition.

Je vous en remercie.

► Parlez-nous de votre salon et de ce que les clients pourront y trouver.

Mon salon de coiffure mixte sous l'enseigne "Atypique", vous proposera différents services :

- Au bac, lors de votre shampoing, vous pourrez profiter d'un siège massant afin de pouvoir vous relaxer.

- L'ambiance du salon sera dans un esprit zen et tendance.

- J'utiliserai des produits de la gamme "Nashi argan" qui sont des produits à base d'huile d'argan bio et d'huile de lin, connus pour leur grande efficacité. Ces produits sont respectueux de l'environnement.

Je vous dis à bientôt chez "Atypique".

Boulangerie, pâtisserie "Au Grain de Folie"

► Tout d'abord, Camille et Romain, félicitations à vous deux ! Il y a quelques mois, un premier heureux événement a vu le jour. Tout s'est bien passé ?

En effet, nous avons eu l'immense joie, au mois de novembre dernier, d'agrandir notre famille.

LA VIE DU VILLAGE

C'est ainsi qu'un magnifique petit garçon, Nathan, est né. Malgré les mesures Covid et le reconfinement, nous avons eu la chance de pouvoir l'accueillir dans d'excellentes conditions. La maternité de l'hôpital de Rochefort est très à l'écoute. Elle nous a permis d'être confinés tous les trois lors de ses premiers jours de vie.



Cyril Romain | Camille Vanessa

► Parlez-nous un peu de vous et de votre parcours.

Nous avons la chance d'avoir beaucoup de complémentarité au sein de notre couple et de nos activités professionnelles.

Romain a commencé ses études après le collège dans un lycée hôtelier et a été diplômé en tant que pâtissier, chocolatier, glacier, confiseur, traiteur. Après avoir travaillé quelques années dans des palaces et maisons de prestige, il a fini par trouver sa véritable vocation dans la boulangerie artisanale et a donc fait valider ses acquis avant de faire un petit tour de France dans différentes structures afin de se perfectionner dans le domaine.

Quant à moi, Camille, j'ai mis plus de temps à me découvrir une passion pour la pâtisserie et j'ai donc fait une reconversion professionnelle en 2015. Après avoir travaillé deux ans pour un grand salon de thé parisien, je me suis rendu compte que la pâtisserie artisanale me correspondait beaucoup mieux et j'ai enchaîné les expériences dans différentes maisons.

Nous nous sommes rencontrés dans une petite boulangerie il y a quelques années et avons tout de suite su que nous étions faits pour ouvrir, un jour, notre propre boutique ensemble.

► Prochainement, un nouvel événement verra le jour. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, dans les mois qui viennent, notre boulangerie " Au Grain de Folie " ouvrira ses portes pour notre plus grand bonheur, et nous l'espérons, pour celui des habitants de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Nous avons à cœur de proposer des produits de qualité et entièrement faits maison (boulangerie, viennoiserie, pâtisserie ainsi qu'une gamme traiteur / snacking et chocolats).

Nous avons l'intention de développer la gamme bio existante et de travailler principalement avec des acteurs locaux et producteurs Charentais et limitrophes, toujours dans un souci de qualité.

► Pourquoi avoir choisi Saint-Nazaire-sur-Charente ?

Venant de la région parisienne, nous souhaitons tout d'abord élever notre enfant dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, notre projet professionnel a toujours été orienté vers la ruralité. Saint-Nazaire-sur-Charente a été une opportunité qui s'est proposée à nous et un véritable coup de cœur pour le village et la région. Les locaux de la boulangerie correspondaient parfaitement à nos attentes, nous avons donc décidé de sauter le pas.

Crêpes et Galettes Bretonnes " Eric & Co "

► Eric Chantrel, pour satisfaire notre curiosité, pourriez-vous vous présenter et nous parler de votre activité en quelques mots...



Je suis basé à La Tremblade, mais suis d'origine bretonne. C'est pourquoi, vous trouverez dans mes galettes et mes crêpes un vrai goût de Bretagne puisé auprès de mes grand-mères. Je ne travaille que des produits frais, faits maison, à l'ancienne. Chaque client compose lui-même sa garniture. Je suis présent à St-Nazaire chaque lundi de 15h30 à 22h00 sur la place du 11 Novembre.

LA VIE DU VILLAGE



LA LISTE DE NOS ENTREPRISES

- ALIMENTATION GENERALE COOP**
Micha Gerrentsen
1bis, Place du 11 Novembre
05 46 84 68 61
- BAR-TABAC-PRESSE " Le Saint-Nazaire "**
Sylvie Thoreson - Francis Gilbert
2, Rue du Bourg
05 46 84 88 85
- BOULANGERIE - PÂTISSERIE**
6, Rue du Bourg
05 46 83 16 98
- CAMPING " L'Abri Côtier "**
26, La Bernardière
05 46 84 81 65
- CARROSSERIE - PEINTURE AUTO** - Erard Chauvin
12, Avenue de Soubise
05 46 94 90 26
- CONSTRUCTEUR BOIS - PAYSAGISTE**
Alain Barranger
1, Rue Le Pied
05 46 84 85 66
- ELECTRICITE GENERALE** - Jacques Fouvez
1, La petite Cailleterie
05 46 84 37 38
- ELECTRICITE - PLOMBERIE** - Jérémy Caillon
Climatisation - Pompes à Chaleur
6, Le Vignaud
06 42 88 18 20
- FROMAGERIE " LA JONCHEE "** - Erick Jarnan
1, Rue de Fontrouet
06 84 39 46 41
- GARAGE AUTOMOBILE** - Julien Migot
10, Chemin de la Ségrienne
05 46 84 97 20

Pour faire figurer votre entreprise dans le prochain bulletin municipal et sur le site de la commune, merci de prendre contact avec Monsieur Samy Mostafa, adjoint délégué au développement économique.

LA LISTE DE NOS ENTREPRISES

- IMPRIMERIE " Estuaire Impression "**
Jean-Jacques Puyssilloux
11, Rue de la Roche
06 24 53 62 12
- INSTITUT DE BEAUTE " Beauté douce by Julia "**
Julia Chartier
3, Place du 11 Novembre
06 73 14 68 00
- JRB Evénements**
8, Rue de Fontpourry
06 76 17 23 77
- MAÇONNERIE - ISOLATION SARL 2 M**
Nicolas Moreau
2, Résidence du Stade
06 85 62 44 70
- OSTREICULTURE** - Frédérique Heronneau
35, Rue du Grand Village
05 46 83 10 48
- PIZZERIA " Chez Steff " - Bruno Hurbain**
7bis, Place du 11 Novembre
05 46 82 98 16
- PIZZERIA " Pizz à Bord " - Marion Bordier**
9, Rue du Grand Village
09 54 99 48 51
- POISSONNERIE** - Gaël et Natacha Donce
6, Chemin de Pierre Menue
06 21 46 65 62
- RESTAURANT " L'ESCALE DE LUPIN "**
Pascal et Catherine Hue
1, Les Fontaines
05 46 82 68 31 / 06 71 14 88 08
- TRAVAUX AGRICOLES - TERRASSEMENT**
Pascal Le Goff
Le Brillouet
06 61 76 94 05
- VTC SAS Driver Car 17 - Thierry Cuche**
11, Rue de Lupin
06 11 16 39 13

Aujourd'hui plus qu'hier, restons **Connectés**

Pour suivre l'actualité de Saint-Nazaire-sur-Charente, et recevoir toutes les alertes, toutes les informations sur la vie et les événements de la commune, la nouvelle équipe municipale a mis à votre disposition **PANNEAUPOCKET**, pour votre smartphone ou votre tablette.

Anonyme, sans création de compte, sans géolocalisation,

PANNEAUPOCKET est un

simple outil d'information



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ

ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

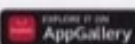
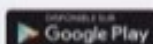
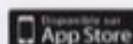
1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte, 100 % anonyme !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, envisagez vous aussi de votre mairie pour plus d'informations.